

Mail reçu le 23/11/2021 à 12h23

Cestas le 23 Novembre 2021

Monsieur,

Faisant suite à ma venue à l'enquête publique à la mairie de Cestas, concernant le défrichement du domaine de Lartigue, le 22 novembre 2021, je vous renouvelle, ci-dessous, mes réserves quant au projet :

1. Ce défrichement de 16 ha, quasiment, d'un seul tenant, entrainera des nuisances inappropriées pour les riverains de ces zones :
 - **Augmentation significatives du bruit de circulation** généré par la proximité de l'autoroute avec un trafic de 8 à 10 000 camions par jour.
 - Ce boisement sert de tampon pour, non seulement le bruit, mais aussi pour la **filtration de la pollution** créée par la circulation autoroutière.
2. Perte d'un massif forestier de 16 hectares en milieu péri-urbain, véritable **signature écologique et rurale de la commune de Cestas sur le secteur de Gazinet**.
3. Déboisement important en totale opposition avec les principes liés à **la COB 26 et à la nécessité de reboiser les zones urbaines**.
4. Perte d'habitat de **zones humides avec une faune spécifique**
5. Abattage d'arbres en **pleine croissance**, notamment des pins maritimes d'une quinzaine d'années.
6. **Abattage de feuillus** alors que ces arbres sont un vecteur de modération du réchauffement constaté lors des périodes de sécheresse estivale
7. Augmentation significative du trafic sur des voies déjà très encombrées par des automobilistes, cherchant à éviter les embouteillages de la rocade bordelaise. (Desserte des communes de Léognan, Martillac, La Brède, St Selve, Saucats, Cabanac et Villagrains, etc...)
8. Ce défrichement, associé à la réalisation de tranchées d'adduction des réseaux secs et humides afférents aux 320 logements prévus, entrainera un drainage artificiel des terrains, **avec un abaissement de la nappe phréatique de surface (très proche dans ce secteur), ayant pour conséquence le dépérissement et la mort des arbres feuillus qui doivent être préservés.**
9. **Mes autres réserves concernent le but de ce défrichement lié à la construction de plus de 320 logements dont une forte majorité de logements locatifs.**
10. **Cette forte concentration de logements locatifs s'éloigne grandement du principe de mixité sociale prônée par toutes les instances de notre pays.**

J'espère que mes remarques sauront retenir votre attention et figureront dans le rapport d'enquête dont vous avez la charge.

Recevez, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Michel CLOTURAT